

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

FORMATION : ATELIER DE RECONVERSION ET DE CHANGEMENT PROFESSIONNEL

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Un agent de votre collectivité territoriale rencontre des problèmes de santé au travail (arrêts de travail, inaptitude partielle, reclassement statutaire...).

Le dispositif Santé au travail et évolution professionnelle (STEP) peut répondre à ses besoins d'évolution professionnelle.

ÉTAPE 1

LA PRISE DE CONTACT

L'agent contacte sa collectivité pour réaliser un «entretien diagnostic» de sa situation professionnelle.

ÉTAPE 2

L'ENTRETIEN DIAGNOSTIC

L'agent est volontaire pour s'engager dans une réflexion accompagnée sur son évolution professionnelle.
L'agent est orienté par sa collectivité vers ce dispositif.

ÉTAPE 3

LA FORMATION

ATELIER DE RECONVERSION ET DE CHANGEMENT PROFESSIONNEL

Formation de 8 jours répartis sur 6 à 8 mois

RÉALISER UN BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL *2 JOURS*

- Travail du deuil
- Exploration et identification des ressources (compétences et limites)

Intersession : préparation de la synthèse des ressources et atouts

ÉLABORER DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES *1 JOUR*

- Exploration d'un secteur professionnel et de son environnement

Intersession : recherche d'informations sur les secteurs, environnements, métiers et emplois

LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS STATUTAIRES *1 JOUR*

- Outils et dispositifs de formation
- L'articulation du projet avec le statut

Intersession : recherche d'informations sur les secteurs, environnements, métiers et emplois

ÉTABLIR ET PLANIFIER UN PLAN D'ACTIONS, PRÉPARER SA MISE EN ŒUVRE *2 JOURS*

- Hiérarchiser des projets au regard de leur faisabilité
- Travail sur les outils de la mobilité

Intersession : poursuite des recherches, réalisation des premières étapes du plan d'action : enquête métier, stages pratiques et découverte + entretien avec la collectivité

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES *2 JOURS*

- Finalisation du plan d'actions
- Rédaction d'une synthèse

PROJET RÉALISTE ET DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Le document de synthèse consigne toutes les informations utiles à l'accompagnement de l'agent. Il présente les actions à mettre en œuvre afin de faire aboutir le projet. Il est partagé par l'agent et sa collectivité.

ÉTAPE 4

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DÉFINI

La collectivité assure le suivi du plan d'action. À partir du document de synthèse, la collectivité reçoit l'agent afin de convenir des actions à mettre en œuvre (stages d'immersions, formations, aménagement du poste de travail, aide du FIPHFP…). En cas de besoin de formation, le CNFPT oriente et accompagne l'agent dans le parcours de formation préconisé.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'autorité territoriale procède à l'inscription en ligne de l'agent sur la plateforme IEL du CNFPT (https://inscription.cnfpt.fr) grâce au code stage SX909.

TÉMOIGNAGES À L'ISSUE DU STEP

«

… des agents :

- J'ai pu sortir de mon isolement
- Le groupe m'a aidé
- J'ai pu me poser les bonnes questions
- J'ai de nouveau des perspectives

… des collectivités :

- Trouver un relais pour accompagner les agents en reclassement

»



RETROUVEZ CE GUIDE SUR WWW.CNFPT.FR

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE - 60, BOULEVARD VICTOR BEAUSSIER - CS 40205 - 49002 ANGERS CEDEX 01
TÉL. : 02 41 77 37 37
WWW.CNFPT.FR

© 22/32234/JP/CNFPT PAYS DE LA LOIRE